

N° de l'OMP :  
N° MINOS :  
N° MINUTE :

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE  
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE Tribunal de Police d'Évry-Courcouronnes  
D'ÉVRY COURCOURONNES 1ère à 4ème classe

JUGEMENT SUR OPPOSITION A ORDONNANCE PENALE

Audience publique du Tribunal de police d'Évry-Courcouronnes du VINGT-SEPT JUIN  
DEUX MIL VINGT-CINQ à NEUF HEURES ainsi constituée :

Le 23/03/26

Président :  
Greffier :  
Ministère Public :

Le jugement suivant a été rendu :

**ENTRE**

LE MINISTÈRE PUBLIC,

**D'UNE PART ;**

**ET**

**PREVENUE**

Nom :  
Prénoms : Sexe :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance : Dépt :  
Demeurant :

Sit. Familiale : Nationalité :

**Mode de comparution** : non comparante et représentée avec mandat

**Avocat** :

Barreau de Paris

avocat au

**Prévenue de :**

ARRÊT OU STATIONNEMENT DANGEREUX DE VÉHICULE (Code Natinf : 201).

**D'AUTRE PART ;**

**PROCEDURE**

**DEBATS**

**MOTIFS**

**PAR CES MOTIFS**

Le tribunal statuant en audience publique, en dernier ressort, et par jugement contradictoire à l'encontre de

RECOIT l'opposition formée  
l'ordonnance pénale en

à l'encontre de

**LA DECLARE RECEVABLE ;**

**MET À NÉANT** l'ordonnance pénale en date

et statuant à nouveau ;

**RELAXE** des faits qui lui sont reprochés ;

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an susdits, par Madame  
président, assisté de greffier, présent à  
l'audience et lors du prononcé du jugement.

La présente décision a été signée par le président et le greffier

Le greffier,

Le Président,

